



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250602

Domaine : 5.3.4

Date de convocation : 31 octobre 2025

Date de l'affichage : 31 octobre 2025

Date d'affichage de la délibération : 7 novembre 2025

Objet : 02 – Désignation de représentants de la commune dans les assemblées générales des Associations Syndicales Libres (ASL) et des copropriétés

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Jean-Guillaume CARONE (à partir de 20h15), Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Madame Nicole THENIN
- Monsieur Marc NADREAU a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH a donné pouvoir à Madame Françoise ROMANETTI
- Madame Yannick MAURICE a donné pouvoir à Madame Sylvie MORELLE

Absents : Monsieur Alain SACCHETTI, Madame Christine CAVRO, Monsieur Jean-Guillaume CARONE (jusqu'à 20h15)

Madame Joëlle MARTINEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 25 (jusqu'à 20h15), 26 (à partir de 20h15)
- Votants : 30 (jusqu'à 20h15), 31 (à partir de 20h15)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Olivier FOURCHES, Adjoint au Maire Chargé de l'Urbanisme, de l'aménagement et de la mobilité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Aménagements, Mobilité, Urbanisme et Environnement,

CONSIDERANT l'intérêt de la commune de désigner des représentants dans chacune des assemblées générales relatives à la gestion des biens immobiliers de la commune

Signature de la commune
095-219502184-20251106-20250602-DE
Transmission : 13/11/2025
Date de réception préfecture : 13/11/2025

APRES EN AVOIR DELIBERE

DESIGNE Monsieur Jean-Pierre HARDY pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'ASL de la Challe (biens concernés : bibliothèque, Eratech', local commercial du 6 rue du commerce, local de la Police Municipale, local poubelles de la place de la Challe, Maison de quartier de la Challe, bâtiment de la Poste, stationnements en sous-sol).

DESIGNE Monsieur Jean-Pierre HARDY pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'ASL de la Central Parc (bien concerné : Maison de Santé de la Gare).

DESIGNE Monsieur Olivier FOURCHES pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'ASL Les Belles allées (bien concerné : future mairie annexe et espaces de stationnements).

DESIGNE Monsieur Olivier FOURCHES pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'ASL de la Ronière (bien concerné : Maison de la Petite Enfance).

DESIGNE Monsieur Thibault HUMBERT et Monsieur Freddie PATER pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de la copropriété Osmose si l'acquisition votée le 25 septembre 2025 aboutit (bien concerné : espace de stationnement en cours d'acquisition dans le Bas Noyer à côté du groupe scolaire Simone Veil).

DIT ces désignations portent sur la durée du mandat électoral en cours.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France